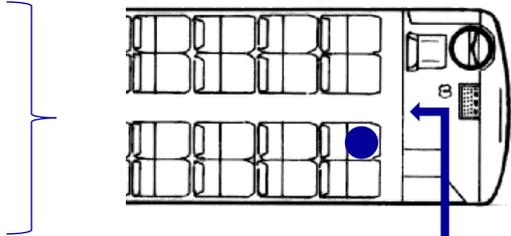


Distribution des masques de protection aux élèves collégiens des circuits scolaires, des lignes de base grand public et scolaires



La Région des PAYS DE LA LOIRE a souhaité que les entreprises en charge du transport des élèves du réseau ALEOP, distribuent à l'ensemble de ses passagers collégiens un masque de protection afin de se protéger et de protéger les autres. Les masques pour les collégiens sont réutilisables et lavables.

Merci d'appliquer les consignes de distribution, rédigées ci-dessous :

- A l'arrêt, les élèves respecteront les distances de sécurité en montant dans le car, UN par UN (en respectant une distance d'un mètre entre chaque individu).
- Aussi dès aujourd'hui, nous vous demandons de préférence de réinstaurer la montée par la porte avant (Le port du masque garantit la protection de chacun).
- En montant dans le car, le conducteur les invitera à venir retirer un masque (dotation régionale).
- Les masques seront disposés sur le couvercle de la boîte de protection individuelle (remise à chaque conducteur avec ses produits et masques), coté fauteuil couloir de la 1ère banquette avant, côté gauche.
 
- Le conducteur devra mettre à disposition 40 masques et chaque élève en retirera UN seul (sous la surveillance du conducteur).
- Les masques étant TOUS identiques, il n'y a pas de choix possible.
- Chaque élève devra ensuite aller s'asseoir en appliquant les règles de distanciation mises en place (les fauteuils coté couloir étant neutralisés, reste uniquement les places coté fenêtre pour utilisation).
- Les élèves seront invités à utiliser les places du fond, puis celles revenant vers le conducteur.
- Le car restera à l'arrêt et ne repartira que lorsque la distribution sera terminée et quand TOUS les élèves seront assis avec leurs masques et attachés.
- Cette opération se renouvellera arrêt par arrêt !
- La descente des élèves se fera par la porte arrière, instaurant ainsi un sens de circulation. (Les élèves du fond sortiront en premier, puis ceux revenant vers le conducteur).

Distribution des masques de protection aux élèves collégiens des circuits scolaires, des lignes de base grand public et scolaires (suite)



D'une manière générale, le conducteur rappellera aux élèves que cette dotation initiale entraîne l'obligation du port du masque dans les transports, dès la montée et sur la totalité du trajet.

Chaque conducteur est invité à gérer son stock de masques suite à une dotation de base de 40 unités. Un réapprovisionnement sera nécessaire si la quantité est inférieure à 20 unités en fin de service. Le reliquat sera remis à son responsable au bout des 2 semaines (pour renvoi à la REGION).

Les collèges n'ayant pas un fonctionnement uniforme, la distribution se répétera sur les deux semaines prévues (S21 & S22).

Les banquettes situées derrière le conducteur et à sa droite (soit 4 places) doivent rester « neutralisées », mais elles pourront être utilisées en cas de forte affluence ou de surcharge occasionnelle.

Cependant TOUTE SURCHARGE devra être signalée IMMEDIATEMENT par le conducteur à son responsable.

Par la suite, les conducteurs disposeront de masques chirurgicaux, qui seront donnés aux élèves qui se présenteraient sans masque (Cette mesure restera exceptionnelle et se prolongera jusqu'à la fin des cours).

Nous restons à votre écoute pour toute difficulté éventuelle.



INFO IMPORTANTE : Des masques type chirurgicaux jetables seront également remis aux conducteurs des lignes grand public, afin de doter obligatoirement un passager qui se présenterait sans masque.

Cette mesure évitera ainsi des conflits ou des décisions arbitraires.

Vous l'aurez compris, l'ensemble de ces dispositions induit que sur tous les services (Services scolaires, lignes régulières et lignes régionales), la montée par la porte avant doit progressivement pouvoir être réinstaurée. (Le port du masque garantit la protection de chacun).